

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 25 JUIN 2014**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Elisabeth SERIN.

**Procurations :** David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

**Secrétaire de séance :** Adrien BONNET

**Date convocation :** 19 juin 2014

**N°2014-068**

**Objet :** SPL Grand Nancy Habitat : Avenant N°1 - Contrat In House - Ravalement de façade Obligatoire - Rues De Gaulle et Odinet  
**Rubrique :** 7.1

**Rapporteur :** Pascal PELINSKI

Par délibération en date du 29 juin 2011, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire a signé un contrat in house avec la SPL dans le cadre d'une mission d'animation de la campagne de ravalement de façade obligatoire sur les rues De gaulle et Odinet.

La mission de la SPL est d'une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour ce périmètre.

Les propriétaires des immeubles concernés ont un délai de 3 ans pour déposer leur dossier de déclaration préalable, à compter de la réception d'un courrier les informant de leur obligation. Ces courriers ont été réceptionnés par les propriétaires en janvier 2012.

Considérant le décalage entre la date de signature du contrat avec la SPL, et le démarrage du délai légal pour le dépôt des dossiers des particuliers pour leur ravalement, il convient de prolonger la durée de la mission avec la SPL jusqu'au 31 décembre 2014.

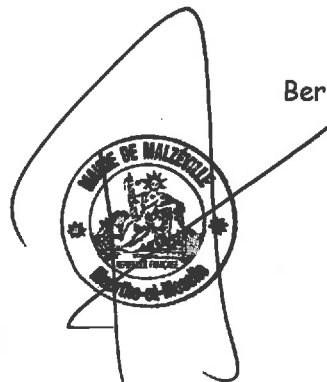
Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 17 juin 2014, il est proposé de prolonger la mission d'animation de la SPL de 6 mois, pour qu'elle s'achève le 31 décembre 2014.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat «In House» relatif à la prolongation de la mission d'animation de la SPL dans le cadre de la campagne de ravalement de façade obligatoire des rues De Gaulle - Odinet.



Le Maire,  
Bertrand KLING.